

AVIS AU PUBLIC

1^{ERE} INSERTION

Commune de Cousance

OUVERTURE DE DEUX ENQUETES PUBLIQUES

**Concernant la transformation du Plan d'Occupation des Sols
(POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
et le Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)
autour du Château de Cousance**

1 - Par arrêté municipal du 23 mars, il est procédé à deux enquêtes publiques, l'une sur le projet de Révision de POS en PLU et l'autre sur le Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour du château de Cousance. Elles se dérouleront du 14 avril 2018 à 0 heure au 16 mai 2018 à 17 heures inclus, soit 33 jours.

2 - Monsieur Daniel BOURGEOIS, Commissaire Enquêteur figurant sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2018, demeurant 35, rue Robert Schuman - 39000 Lons-le-Saunier a été désigné es-qualité par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

3 - L'autorité responsable est Le Maire, Christian BRETIN, représentant la commune de Cousance - 87, Grande Rue - 39190 Cousance - Tél : 03.84.85.90.21, auprès duquel toute information relative aux enquêtes peut être demandée.

4 - Les dossiers complets relatifs au PLU (qui comprend notamment les informations environnementales) et au Projet Délimité de Abords seront consultables gratuitement pendant toute la durée des enquêtes :

- en version papier ou dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition, à la Mairie de Cousance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public

- en version dématérialisée, sur le site internet suivant : www.mairie-cousance.fr, onglet Projet Plan Local d'Urbanisme ou Projet Périmètre Délimité des Abords

5 - Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Cousance aux jours et horaires suivants :

- lundi 16 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00

- samedi 28 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

- jeudi 3 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 00

- mercredi 16 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

6 - Pendant la durée des enquêtes, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- soit sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, mis à la disposition du public en Mairie de Cousance aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- soit par voie postale à M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Cousance - 87, Grande Rue - 39190 Cousance

- soit par courrier électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur à : plu.pda@mairie-cousance.fr (l'objet du message devra comporter la mention suivante : "Enquête publique PLU : observations à l'attention du Commissaire Enquêteur" ou "Enquête publique PDA : observations à l'attention du Commissaire Enquêteur").

7 - A l'expiration du délai des enquêtes, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire ses rapports et conclusions motivés.

8 - Au terme des enquêtes publiques, le projet de révision de POS en PLU et le projet de Périmètre Délimité des Abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis ou des observations joints au dossier et des conclusions du Commissaire Enquêteur, seront délibérés par le Conseil Municipal.

Le Maire, M. Christian BRETIN